

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

*Séance du 30 juin 2015*

Le trente juin deux mille quinze, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 11 mai 2015.

**Présents :** Hervé BARBARET, Anne-Laure BEATRIX, Eric CASSOU-RIBEHART, Audrey CIENIEWSKI, Pierre CLAVREUIL, Françoise COOLZAET, Marie-Christiane DE LA CONTE, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Catherine GENISSON, Sophie JUGIE, Jean-Yves LARROUTUROU, Yannick LINTZ, Jean-Luc MARTINEZ, Evelyne NACHEL, Bernard PACORY, Daniel PERCHERON, Pascal PERRAULT, Marielle PIC, Christophe PILCH, Sylvain ROBERT, Anne-Solène ROLLAND

**Pouvoirs :** Cathy APOURCEAU-POLY à Christophe PILCH, Claudia FERRAZZI à Hervé BARBARET, Philippe RAPENEAU à Daniel PERCHERON

**Excusé(e)s :** Jean-Jacques AILLAGON, Jean-François CARON, Jean-François CORDET représenté par Pierre CLAVREUIL, Frédéric CHEREAU, Vincent POMAREDE, Anne-Sophie TASZAREK

**Assistaient également à la séance :**

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Elvire PERCHERON, Ludovic VIGREUX

Musée du Louvre : Nicolas FEAU

Ville de Lens : Hélène CORRE

Conseil Régional Nord Pas-de-Calais : Isabelle LAFORCE, Serge Schneidermann

Conseil Départemental : Jean-Pierre LEMOINE

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

**Madame Catherine GENISSON est désignée comme secrétaire de séance.**

Musée du Louvre-Lens  
6 rue Charles Lecocq – Lens  
T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :  
Monsieur le Directeur  
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 – 62301 Lens Cedex  
France

www.louvre-lens.fr

Délibération n° 2015 14

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9, L 1612-12 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi 2006-723 du 22 Juin 2006 modifiant le code général des collectivités territoriales et la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu le décret 2002-1172 du 11 Septembre 2002 relatif aux établissements publics de coopération culturelle et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'Etablissement Public de Coopération Culturelle,

## RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Après une année inaugurale par définition exceptionnelle, le musée du Louvre-Lens a vécu, en 2014, sa première « année de référence », posant des questions et des enjeux de taille, telle que l'entrée de la vie de l'établissement dans un rythme de croisière, la stabilisation de la fréquentation ou encore les rythmes de programmation. Le bilan de cette année est détaillé dans ce rapport d'activité des services.

Si le niveau de fréquentation de l'année inaugurale était jusque-là hors norme, l'année 2014 a montré qu'il était possible de relever le défi d'accueillir un demi-million de visiteurs sur un an, dans un état d'esprit visant à tenir en permanence compte des ambitions du projet scientifique et culturel, avec une programmation à la fois exigeante et accessible, une politique de développement des publics ambitieuse et une stabilisation du budget annuel par un contrôle des dépenses et des ressources propres de l'EPCC.

La poursuite de la gratuité de la Galerie du temps, voulue par le Conseil d'administration, a été un élément essentiel pour le maintien d'une fréquentation élevée et diversifiée, et pour que la greffe prenne.

Les 3 expositions majeures de l'année 2014 « Les Etrusques et la Méditerranée », « Les Désastres de la Guerre », et « Des Animaux et des Pharaons », celles du Pavillon de verre, et les renouvellements d'œuvres de la galerie du Temps ont ainsi stabilisé le musée. A chaque fois, l'attention des médias vis-à-vis du Louvre-Lens fut très importante et élogieuse, et nombre de visiteurs y ont trouvé matière à revenir au musée.

En parallèle des expositions, la programmation du musée, qui offre désormais des activités pour toutes les typologies de publics s'est poursuivie à un rythme soutenu.

L'année 2014 a aussi été pour le musée l'occasion d'affirmer sa place et son intégration dans le territoire de la Région Nord-Pas de Calais à travers une politique partenariale très largement ouverte à l'extérieur.

Enfin, la parution, fin 2014, des premiers résultats de l'étude d'impact économique du Louvre-Lens sur le territoire par Euralens ont mis des chiffres et des données sans appel sur le sentiment largement partagé du rôle fondamental du musée sur le développement territorial.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- De prendre acte de la présentation et d'approuver le rapport d'activité repris en annexe, au titre de l'année 2014.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits  
Pour expédition conforme,  
Le Président de l'établissement public de  
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »



PRÉFECTURE DU PAS-DE-CALAIS  
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Reçu le : 20 JUL. 2015